

## Annexe 2 : Renseignements à fournir par les personnes publiques pour l'examen au cas par cas

Nom et adresse du demandeur :	<b>M. Guy PARTAGE (Maire)</b> Place de la IVème République 83 670 VARAGES
Nom, numéro de téléphone et adresse mail du correspondant <sup>1</sup> :	<b>M. Guy PARTAGE</b> Téléphone : 04 94 72 85 10 Courriel : maire@varages.fr

### A. Description des caractéristiques principales du zonage d'assainissement

<b>Renseignements généraux</b>	
Personne publique compétente en charge du zonage :	Commune de Varages
Communes concernées par le zonage : Fournir éléments cartographiques appropriés.	Commune de Varages (Cf. Rapport « Zonage de l'Assainissement » pour cartographie)
S'agit-il d'une création ou d'une révision de zonage d'assainissement (eaux usées et/ou pluviales à préciser) existant ? <b>Fournir une carte du zonage</b>	Création du zonage d'assainissement des eaux usées (Cf. Rapport « Zonage de l'Assainissement » pour cartographie)
En cas de modification ou de révision de zonage, quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? <b>Si possible, fournir la carte du précédent zonage</b>	NR
La réalisation ou modification du zonage est-elle menée en parallèle d'une modification/révision/création d'un document d'urbanisme et lequel (PLU, carte communale) ?	Non
Votre PLU / carte communale fait-il / elle l'objet d'une évaluation environnementale ?	Oui à priori
Motivation de la réalisation ou de la révision du zonage :	Zonage réalisé dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune et dans le but d'un renouvellement de la station d'épuration communale
Type de réseau existant (séparatif, unitaire) :	Séparatif
Capacité du dispositif de collecte et de traitement (dont STEP) :	97,2 Kg/j DBO5 (ou 1 620 EH) 270 m3/j (ou 1 600 EH)
Ouvrages de rétention existant :	Non
Dysfonctionnements constatés (débordements, sous-capacité, pollutions...) :	La campagne de mesures réalisée dans le cadre du SDA a permis de mettre en évidence les points suivants : - ECPP : 14,14 m3/j (20,6 %) - ECM (Surface Active) : 3 135 m <sup>2</sup> en moyenne  Un programme de travaux de réhabilitation des réseaux a ainsi été proposé dans le SDA pour réduire ces intrusions d'eaux claires parasites.
Existence d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) :	La commune de Varages a lancé son SDA en janvier 2022. La dernière phase (Programme de Travaux et Zonage de

**1 ATTENTION : LA DECISION EST NOTIFIEE AU PETITIONNAIRE UNIQUEMENT A L'ADRESSE COURRIEL INDIQUEE PAR CE DERNIER DANS LE FORMULAIRE (donc aucun envoi ne sera réalisé par courrier).**

*De même, l'ensemble des échanges (accusés de réception, demandes de pièces complémentaires...) seront envoyés au pétitionnaire par mel. Par sécurité, ce dernier peut mentionner plusieurs adresses courriels.*



## **B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du zonage d'assainissement**

Estimation de la superficie globale du périmètre du zonage	Superficie du territoire communal, soit 35,11 km <sup>2</sup> . A noter que la majeure partie du territoire n'est pas urbanisé et est classé en zone N au PLU.
Ordre de grandeur de la population du périmètre du zonage	1 184 habitants (INSEE 2018)
Population en assainissement non collectif (ANC) / Nombre d'installations en ANC	474 installations en ANC
Bilan du SPANC (nb de contrôle, % ANC aux normes, ...)	La synthèse des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) a pu être réalisée à partir des données collectées du SPANC de la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV).  Sur ces 474 installations contrôlées : o 183 avis défavorables ; o 103 favorables sous réserves ; o 188 favorables.
La STEP est-elle aux normes de la directive ERU, si non quelles sont les échéances ?	La STEP est jugée conforme en équipement et en performance. Son renouvellement est néanmoins nécessaire à terme.
Existe-t-il une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ? <b>Si oui, fournir cette carte.</b>	Oui. Cf. Rapport « Zonage de l'Assainissement » pour cartographie)

<p>Zones à enjeux environnementaux recouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zones de baignade,</li> <li>- zone conchylicole,</li> <li>- réservoirs biologiques et corridors écologiques</li> <li>- zones vulnérable Nitrate,</li> <li>- Natura 2000 à proximité,</li> <li>- ZNIEFF,</li> <li>- Trame Verte et Bleue (TVB),</li> <li>- zones humides,</li> <li>- périmètres de captage éloignés/rapprochés...</li> <li>- présence connue d'espèces protégées, si oui préciser lesquelles et les situer</li> </ul> <p><b>Fournir des éléments cartographiques appropriés</b></p> <p>Êtes-vous ou intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?</p>	<p>Les enjeux environnementaux recensés sur le territoire communal sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Atlas des zones inondables :</b> AZI83 Ruisseau de Varages</li> <li>- <b>1 ZNIEFF terrestre de type 2 :</b> 930020282 : L'Eau Salée</li> <li>- <b>Zone Humide :</b> 83CARTHAGE25 : L'Eau Salée</li> <li>- <b>Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :</b> FR9301618 - SOURCES ET TUFES DU HAUT VAR</li> </ul> <p>(Cf. pièces jointes pour cartographie)</p> <p>Non</p>
---	--

## **C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine des mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans le zonage d'assainissement**

<p>Quelles sont les incidences potentielles du zonage (canalisations, ouvrages hydraulique, ...) sur les secteurs à enjeux identifiés ci-avant (ZNIEFF, TVB, zone humide, espèce protégées...)</p>	<p>Le projet n'induit aucune incidence potentielle sur les secteurs à enjeux recensés car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune a programmé l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement (réseaux) ;</li> <li>- La plupart des zones à enjeux environnementaux citées ci-avant ne sont pas urbanisées ou urbanisables.</li> </ul>
<p><b>ZONAGE PLUVIAL</b> Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ? Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?</p>	<p>La commune ne dispose pas de zonage de l'assainissement pluvial.</p>
<p><b>ZONAGE PLUVIAL</b> Des secteurs du territoire sont-ils concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? <b>Si oui, fournir une carte.</b></p>	<p>Non déterminé</p>
<p><b>ZONAGE PLUVIAL</b> Existe-t-il des secteurs où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement...)? <b>Si oui, fournir une carte.</b></p>	<p>Non déterminé</p>
<p>Recherche d'une réduction de la consommation énergétique des équipements et ouvrages prévus (postes de relèvement, STEP...)</p>	<p>Le zonage d'assainissement privilégie la mise en place de réseaux gravitaires de collecte des eaux usées.</p> <p>Dans le cadre de son SDA, la commune de Varages a défini un programme de travaux visant à réduire significativement la sensibilité des réseaux d'eaux usées aux météoriques (ECM) notamment.</p> <p>La réalisation de ces travaux permettra de réduire de fait les volumes traités (et à traiter) par la (future) station d'épuration.</p>
<p>Intégration paysagère des équipements et ouvrages prévus</p>	<p>RAS</p>
<p>Niveau d'amélioration attendu par rapport à la situation initiale</p>	<p>Le zonage d'assainissement vise à améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles de la commune en améliorant les conditions de collecte des eaux usées (élimination des EC) et de traitement individuel.</p>